

Copie conforme :

La copie conforme vise à garantir que la copie d'un document (exemple : diplôme) est parfaitement identique à l'original.

Conditions :

- résider à Mons et /ou avoir obtenu un diplôme dans un établissement scolaire, ou une université montoise :

- Se présenter personnellement avec sa carte d'identité
- Se munir du document original et de sa photocopie
- Par un tiers : se présenter avec une procuration et la carte d'identité du mandant
- Coût : 3€ par page
- Délai : Si votre copie doit servir à l'étranger, elle doit être soumise à la signature de l'Échevin compétent. Dans ce cas, un délai de 1 à 2 jours ouvrables est à prévoir.